

EPAGE DU BASSIN VERSANT DE LA GROSNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à dix-neuf heures.

Le Comité Syndical de l'EPAGE du Bassin versant de la Grosne, dûment convoqué en date du 2 juillet 2025, s'est réuni Espace des Griottons – salle 4 à Cluny, sous la présidence de M. BORDET Jean-François.

Délégués présents :

- CC du Clunisois : Daniel GELIN, Jean-François FARENC, Jean-Luc DELPEUCH, Catherine BERTRAND
- CC du Sud de la Côte Chalonnaise : Alexandre DUPARAY
- CC entre Saône et Grosne : Jean-François BORDET, Christian PROTET, Christian CRETIN
- CC St Cyr – Mère Boitier : Jacques CHORIER, Pierre-Yves QUELIN
- CA Le Grand Chalon : -----
- CC Saône Beaujolais : -----

Procurations : Thierry PARRET à Alexandre DUPARAY, Pascal GUENARD à Jean-François BORDET

Délégués excusés : Guy PONCET, Thierry PARRET, Pascal GUENARD, Philippe DURIAUX, Marc LABULLE

Délégué absent : René THEVENON

Secrétaire de séance : Jacques CHORIER

Assistait en outre à la séance :

- PRAS Corinne, secrétaire de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne
- DELECOURT Florian, ingénieur de rivière de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne
- Public présent : M. ROUSSEL, M. Laurent ENGEL - Président du Syndicat d'eau de la Guye et M. Haggai HES

Le quorum étant atteint le Comité peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance du 26 mars 2025 est accepté à l'unanimité des présents et représentés.

1-Délibération RIFSEEP

Afin de régulariser les versements de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) au profit des salariés, une délibération RIFSEEP doit être prise. Après consultation et sur conseils du Centre de Gestion 71, la rédaction de la délibération a été réalisée et transmise pour avis aux membres du comité syndical avant la réunion plénière.

Après délibération, le Comité syndical accepte, à l'unanimité des présents et représentés, l'adoption de la délibération RIFSEEP proposée.

2-Recrutement pôle technique

Considérant la nécessité de s'adapter aux évolutions des besoins de la collectivité, à savoir l'augmentation des missions de l'EPAGE, notamment en lien avec la mise en œuvre des travaux d'entretien, de restauration, de préservation et de valorisation des milieux aquatiques,

Considérant la nécessité de renforcer l'équipe technique pour assurer un suivi de terrain régulier, une relation de proximité avec les acteurs locaux et une mise en œuvre des actions,

Le Président propose au comité syndical de faire évoluer le tableau des effectifs comme suit :

Création d'un poste de technicien de rivière de catégorie B (1ETP) ouvert aux titulaires et aux contractuels.

Une fiche de poste détaillera les missions de l'agent, qui porteront principalement sur :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage d'études et travaux de restauration des milieux aquatiques ;
- Mise en œuvre et suivi des travaux de préservation et de restauration des milieux aquatiques ;
- Suivi technique de l'état écologique des cours d'eau ;

Animation sur le territoire avec les partenaires techniques et financiers, élus locaux, riverains etc

Les membres du comité syndical se disent favorables à cette création de poste sous réserve que la personne recrutée travaille prioritairement au lancement et à la réalisation de travaux de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité de :

- **CREER** un poste de technicien de rivière à temps complet (1 ETP).
- **AUTORISER** le Président à pourvoir ce poste en début d'année 2026 et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.

3- Changement de locaux

Le Président rappelle que l'EPAGE est hébergé dans les locaux de la Communauté de Communes du Clunisois depuis sa création. Aujourd'hui, compte tenu du projet d'une future embauche, il convenait de rechercher une solution.

Grâce au transfert de la mairie de Cormatin dans de nouveaux locaux, il est envisageable de déplacer les locaux de l'EPAGE dans les anciens locaux de la commune de Cormatin au 1, rue de la mairie. Sur place l'EPAGE pourrait bénéficier de bureaux plus spacieux, d'une salle de réunion et de locaux permettant de stocker les archives et le matériel « terrain ».

Le siège social de l'EPAGE reste inchangé au 5, place du marché à Cluny, un possible changement d'adresse postale sera prochainement étudié.

Les membres du comité syndical présents sont favorables à ce déplacement. Il a été demandé par la Communauté de Communes du Clunisois de présenter un courrier signé du Président pour mettre fin à la location du bureau, au sein de ses locaux.

En raison de la période estivale, le déménagement est programmé pour le 1^{er} octobre au plus tard.

4- Vannage du Moulin de Lalheue

Lors du comité syndical du 26 mars dernier, M. ROUSSEL avait été entendu au sujet du clapet sur le Moulin de Lalheue.

Des travaux avaient été demandés et MM. Alexandre DUPARAY et Christian CRETIN, maires respectifs de Messey-sur-Grosne et de Lalheue, souhaitaient que leurs communes, toutes deux concernées par le cours d'eau, contribuent financièrement à la réfection de l'ouvrage.

M. DUPARAY s'était engagé à faire établir des devis.

Les devis ont été réceptionnés et sur un total de 10 000 €, les communes de Messey-sur-Grosne et Lalheue s'engagent à prendre en charge chacune 3 000 €.

Les membres de l'EPAGE présents sont d'accord pour que l'EPAGE prenne en charge la création d'une digue provisoire, type batardeaux pour finaliser ces travaux.

M. ROUSSEL, présent a indiqué qu'il proposait que les batardeaux soient retirés par les communes concernées mais cette demande n'est pas de la compétence de l'EPAGE.

5- Entretien des clapets

Les armoires électriques des clapets auront besoin, dans les prochaines années d'être renouvelées. Un premier devis, établi par Véolia, est parvenu à l'EPAGE pour procéder au remplacement d'une armoire avec possibilité de télésurveillance depuis le bureau. Le devis présenté est de 11 209 € pour la première armoire, suivi de 7 900 € pour les changements suivants.

D'autres devis seront demandés dans les semaines à venir pour rechercher des montants plus acceptables.

Une fuite d'huile a été repérée sur le vérin du clapet de l'hippodrome de Cluny. Une prospection complémentaire doit avoir lieu dans les semaines à venir pour repérer l'emplacement du problème.

6- Retour sur les ateliers PGSZH des 14 et 15 mai et la journée « élus » du 19 juin

Un power point de restitution a été présenté en séance, celui-ci est joint à ce compte-rendu.

Questions diverses :

1-Présentation des assises de l'eau de la Grosne et son bassin :

M. Jean-Luc DELPEUCH a rappelé que la Communauté de Communes du Clunisois, dans le cadre du projet POPSU- Territoires, a travaillé sur des problématiques d'aménagement au sens large, entre autres sur le partage de l'eau en clunisois ou encore comment avoir une gestion plus intégrée de la ressource en eau.

Ce projet arrive à son terme et les assises de l'eau, qui auront lieu les 2 et 3 décembre 2025, marqueront la fin des travaux.

« Les valeurs des assises : elles réunissent habitants, usagers et élus autour d'un même objectif : considérer l'eau comme un « commun » dont nous avons la co-responsabilité et dont nous devons prendre soin. C'est un moment d'échange et de conférences pour mieux comprendre les enjeux de l'eau et décider ensemble des orientations à prendre. » - source : flyer assises de l'eau

M. Delpuech ajoute que ce temps d'échanges permettra une réflexion sur l'eau, pour laquelle l'idée de l'échelle du bassin est importante, la question GEMAPI étant l'une des thématiques de la gestion de l'eau. De ce fait, l'EPAGE est associé à la programmation des journées.

Il souhaiterait que les membres du comité syndical se sentent partie prenante de ces assises, et qu'ils répercutent l'information auprès des publics concernés sur leurs territoires.

2-Brèche sur la commune de Beaumont-sur-Grosne :

Des travaux sont à envisager au plus tôt pour colmater une brèche qui s'est formée à proximité du clapet du Moulin d'En Grosne sur la commune de Beaumont-sur-Grosne. Cette brèche provoque une baisse significative du niveau d'eau dans la Grosne et pose problème pour l'abreuvement du bétail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

EPAGE DU BASSIN
CLUNY
71250
VERSANT DE LA GROSNE

Le Président,
Jean-François BORDET

Le secrétaire,
Jacques CHORIER